



Formulaire de demande pour le Fonds de relance des services communautaires

Merci de votre intérêt pour le Fonds de relance des services communautaires (FRSC).

Nous vous invitons à consulter le site Web du Fonds de relance des services communautaires avant de préparer votre demande. Le site Web comprend, entre autres, un questionnaire pour vous diriger vers le financeur national adéquat.

Veillez prendre connaissance du Guide et du Formulaire de demande commenté pour vous assurer de bien comprendre le formulaire et le processus de demande du FRSC.

- En utilisant le présent formulaire, vous soumettez une demande pour le domaine d'intervention « Investir dans l'innovation et la refonte des programmes et services ».
- Nous vous recommandons de préparer une ébauche de vos réponses et d'assembler tous les documents joints avant de commencer à créer votre demande sur le portail.



Section 1A : Consentement

Les renseignements recueillis par Centraide United Way dans le cadre de la présente demande seront utilisés aux fins suivantes :

a) évaluer votre demande au Fonds de relance des services communautaires (FRSC) (le programme); b) évaluer et appuyer votre expression générale du besoin de financement; c) fournir et améliorer continuellement ces services; d) soutenir des activités de communications, de recherche et d'action sociale et e) communiquer avec vous.

Les renseignements que vous fournissez peuvent également être divulgués en totalité ou en partie à d'autres financeurs nationaux du FRSC, à des organismes gouvernementaux, y compris le gouvernement du Canada, à des fournisseurs de services ou à d'autres tiers, au besoin, pour valider, confirmer, approuver et administrer votre demande et votre financement; à des fins statistiques, d'évaluation, de surveillance et de recherche; à des fins de coordination pour éviter la répétition; aux fins de la promotion et/ou de la publicité relative au programme ou comme l'exige notre contrat avec le gouvernement du Canada, la loi ou la réglementation.

Vous comprenez et reconnaissez que les renseignements divulgués aux autorités gouvernementales et à d'autres tiers cessent d'être sous le contrôle de Centraide United Way et que ces renseignements seront traités conformément aux lois et politiques applicables à ces tiers et qu'ils pourront être utilisés et divulgués par ces tiers à leurs propres fins (ce qui peut différer des fins décrites ci-dessus). Vous reconnaissez que Centraide United Way n'est pas responsable des actes ou omissions des autorités gouvernementales ou d'autres tiers qui n'agissent pas à titre d'agents ou de fournisseurs de services de Centraide United Way.

Bien que Centraide United Way ne recueille pas de renseignements personnels dans le cadre du programme, si vous divulguez par inadvertance des renseignements personnels dans votre demande, ceux-ci seront traités conformément à la Politique de



confidentialité de Centraide United Way.

De nombreux Centraide United Way utilisent des plateformes numériques pour administrer le programme. Veuillez noter que les renseignements transmis en ligne ne sont jamais entièrement sécurisés et qu'ils sont assujettis à la politique de sécurité de la plateforme numérique concernée.

Enfin, le nom de votre organisation, le financement reçu et la nature des activités financées peuvent être affichés sur le site Web de Centraide United Way Canada ou sur celui d'un Centraide United Way local. Par conséquent, ces renseignements seront accessibles au public.

Veuillez indiquer que vous acceptez les modalités et conditions mentionnées précédemment en apposant votre signature ci-dessous.

J'accepte



Section 2 : Renseignements sur l'organisation

1. Comment avez-vous pris connaissance du programme?

- Site Web du FRSC
- Gouvernement du Canada
- Site Web de la Croix-Rouge canadienne
- Site Web de Fondations communautaires du Canada
- Site Web de Centraide United Way Canada
- Médias (presse)
- Médias sociaux
- Bouche-à-oreille/réseaux
- Autre, veuillez préciser

2. Indiquez les coordonnées de la personne-ressource principale à contacter si nous avons des questions au sujet de votre demande.

- Prénom :
- Nom :
- Rôle/titre :
- Téléphone (format : 123-456-7890) :
- Courriel :



3. Dans quelle langue votre organisme préfère-t-il recevoir des communications?

- Français
- Anglais

4. Nom légal de l'organisme :

5. Nom usuel de l'organisme :

6. Collaboration : Si votre projet est un projet de collaboration, indiquez le nom de tous les organismes participants. (optional)

7. Adresse de l'organisme : (inclure le numéro de bureau/d'unité, si applicable)

- Case postale (optionnel)
- Ville/municipalité
- Province/territoire
- Code postal

8. Site Web et comptes de médias sociaux de l'organisme :

- Site Web
- Médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter)

9. Mission/mandat de l'organisme :



10. Type d'organisme :

- Organisme de bienfaisance enregistré
- Donataire reconnu - autre
- Organisme sans but lucratif incorporé
- Organisme sans but lucratif non incorporé
- Corps dirigeant autochtone

11. Adresse URL vers le formulaire T3010A de l'ARC

Indiquez un lien direct vers le formulaire T3010A de l'ARC concernant votre organisme (si organisme de bienfaisance).

Exemple : Les organismes de bienfaisance enregistrés et les donataires reconnus ont une page Web sur le [site Web de l'ARC](#).

12. Votre organisme est-il enregistré auprès du gouvernement fédéral ou provincial/territorial?

- Fédéral
- Provincial/territorial
- Aucune de ces réponses

13. Indiquez le numéro d'enregistrement, d'entreprise, de bande ou de société de l'organisme :



14. Sous-secteur : Sélectionnez la catégorie de la Classification internationale des organismes sans but lucratif qui décrit le mieux le sous-secteur auquel appartient votre organisme.

- Arts et culture
- Développement et logement
- Éducation et recherche
- Environnement
- Santé
- Droits, défense des intérêts et politique
- Intermédiaires philanthropiques et promotion du bénévolat
- Services sociaux
- Sports et loisirs
- Religion
- Aucune de ces réponses



15. Respect des Objectifs de développement durable ([ODD](#)). Sélectionnez l'ODD qui correspond le plus à la mission/au mandat de votre organisme? (sélectionnez un seul objectif)

- Objectif 1 : Pas de pauvreté
- Objectif 2 : Faim « zéro »
- Objectif 3 : Bonne santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité entre les sexes
- Objectif 6 : Eau propre et assainissement
- Objectif 7 : Énergie propre et d'un coût abordable
- Objectif 8 : Travail décent et croissance économique
- Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- Objectif 10 : Inégalités réduites
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production responsables
- Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Objectif 14 : Vie aquatique
- Objectif 15 : Vie terrestre
- Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces
- Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des Objectifs



16. Combien de bénévoles votre organisme compte-t-il actuellement, incluant les membres du conseil d'administration?

17. Combien de membres du personnel à temps plein votre organisme compte-t-il actuellement?

18. Combien de membres du personnel à temps partiel votre organisme compte-t-il actuellement?

Répercussions de la COVID-19

19. Expliquez les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur votre organisation, votre personnel, vos bénévoles et vos programmes et services. (150 mots max.)



Populations et régions desservies

20. À quelles populations votre organisme s'adresse-t-il? Sélectionnez une population principale, une population secondaire et toute autre population pertinente.

20.1- Principale (sélectionnez une seule)

20.2- Secondaire (sélectionnez une seule)

20.3- Autres (sélectionnez toutes les populations pertinentes)

- 2SLGBTQIA+
- Personnes noires
- Enfants (0 à 15 ans)
- Personnes immigrantes de première génération, réfugiées ou nouvellement arrivées
- Population générale
- Autochtones : Premières Nations
- Autochtones : Inuits
- Autochtones : Métis
- Familles monoparentales
- Communautés de langue officielle en situation minoritaire



- Autres communautés racisées
- Personnes en situation d'itinérance ou de logement précaire
- Personnes des communautés du Nord du Canada
- Personnes vivant avec un faible revenu
- Personnes vivant avec des problèmes cognitifs ou de santé mentale
- Personnes vivant avec un handicap physique, sensoriel ou lié à la douleur
- Personnes âgées (65 ans et plus)
- Personnes atteintes d'une maladie terminale ou chronique
- Personnes sans diplôme d'études supérieures
- Personnes en situation de handicap
- Personnes survivantes de violence conjugale, d'agressions sexuelles, d'abus ou de traques
- Vétérans
- Femmes
- Jeunes (15 à 24 ans)
- Aucune de ces réponses



21. Quelles provinces ou quels territoires sont desservis par votre organisme? (sélectionnez toutes les réponses applicables)

- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon
- Tout le Canada



22. Quelles sont les zones principales desservies par votre organisme? (sélectionnez une seule)

- Communautés et terres autochtones
- Nord du Canada (personnes vivant dans un des trois territoires ou dans les régions au nord : du 50e parallèle à Terre-Neuve-et-Labrador, du 54e parallèle au Québec et en Ontario, du 53e parallèle au Manitoba, du 54e parallèle en Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique)
- Grands centres urbains (population de 100 000 personnes ou plus)
- Moyens centres urbains (population de 30 000 à 99 999 personnes)
- Petits centres urbains (population de 1 000 à 29 999 personnes)
- Communautés rurales (population de moins de 1 000 personnes)

23. Quel est le revenu annuel de votre organisme?

- Jusqu'à 49 999 \$
- De 50 000 \$ à 149 999 \$
- De 150 000 \$ à 499 999 \$
- De 500 000 \$ à 1 499 999 \$
- De 1 500 000 \$ à 4 999 999 \$
- 5 000 000 \$ ou plus



Gouvernance

24. Votre organisme est-il en règle avec l'Agence du revenu du Canada, le registre provincial ou tout autre organisme réglementaire applicable?

- Oui
- Non

25. Indiquez les renseignements demandés concernant les personnes qui siègent à votre conseil d'administration ou comité de gestion, etc. (minimum de trois personnes).

Nom	Titre	Coordonnées

26. Votre organisme a-t-il mis en place des pratiques et procédures de contrôle interne et de reddition de compte?

- Oui
- Non



27. Votre organisme détient-il un compte bancaire au nom de l'organisation et utilise-t-il un système de gestion financière lui permettant de faire un suivi efficace des revenus et dépenses de l'organisation?

- Oui
- Non

28. Date du début des activités. À quelle date votre organisme a-t-il commencé ses activités?

Leadership et Diversité, équité et inclusion

29. « Rien sur nous, sans nous. » Expliquez comment votre organisme intègre une optique d'équité à son travail, respectant le principe « rien sur nous, sans nous ».

Ce principe reconnaît que les personnes ayant un certain vécu savent ce qui est le mieux pour elles et leur communauté et que leur participation est indispensable au succès du programme. Le travail de l'organisme qui utilise ce principe est guidé par les besoins et les aspirations des personnes servies. Ces personnes se voient offrir des possibilités de participation pertinentes à la planification, au leadership, à l'évaluation et à la promotion du projet. (entre 50 et 250 mots)



30. Votre organisme estime-t-il être dirigé par l'un ou plusieurs des groupes suivants méritant l'équité?

L'organisme demandeur peut estimer être un organisme dirigé par un ou plusieurs groupes méritant l'équité si des membres de ce(s) groupe(s) influencent la mission, l'orientation stratégique, les décisions de placement, les principales activités et les décisions de projet de l'organisme. Habituellement, cette influence inclut le fait d'occuper des postes de pouvoir au sein du conseil d'administration ou de la haute direction.

- Communautés LGBTQ2SIA+
- Personnes noires
- Personnes immigrantes de première génération, réfugiées ou nouvellement arrivées
- Autochtones : Premières Nations
- Autochtones : Inuits
- Autochtones : Métis
- Communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Autres communautés racisées
- Personnes des communautés du nord du Canada
- Personnes d'âge avancé (65 ans et plus)
- Personnes en situation de handicap
- Femmes
- Jeunes (15 à 24 ans)



- Le leadership de notre organisme n'inclut aucun membre d'une communauté méritant l'équité.
- Préfère ne pas répondre
- Nous ne recueillons pas cette information

Section 3 : Information sur le projet

Renseignements sur le projet

31. Titre du projet : Indiquez le titre de votre projet (10 mots max.)

32. Description du projet : Expliquez votre projet en deux phrases. Dans la première, expliquez la nature même de votre projet. Dans la deuxième, expliquez comment le projet permet à votre organisation de se moderniser ou de s'adapter. (60 mots max.)

33. Domaine d'intervention du projet. Parmi les suivants, lequel correspond au domaine d'intervention de votre projet?

- Domaine d'intervention A : Investir dans le personnel
- Domaine d'intervention B : Investir dans les systèmes et procédés
- Domaine d'intervention C : Investir dans l'innovation et la refonte des programmes et services



34. Type de projet :

- Adapter ou réorienter des programmes ou services existants
- Développer de nouveaux programmes ou services
- Investir dans l'équipement, l'infrastructure informatique/numérique et l'espace physique
- Transformation numérique et capacités de données
- Réorganisation de l'organisation/gouvernance
- Développer/revoir les stratégies de l'organisation
- Développer/revoir les politiques de l'organisation
- Préparer des partenariats ou fusions
- Formation ou soutien pour les membres de l'équipe (personnel/bénévoles)
- Croissance, engagement et rétention des membres de l'équipe (personnel/bénévoles)
- Travail en matière de diversité, d'équité et d'inclusion ou de réconciliation
- Autre



Plan de projet et résultats escomptés

35. Plan de projet. Décrivez le calendrier et les activités de votre projet. Indiquez le plus de détails possible.

Calendrier	Activités
Mois 1 et 2	Audit technologique

36. Livrables. Énumérez les livrables, p. ex. de nouveaux outils, stratégies, approches, etc., qui seront développés dans le cadre du projet. (100 mots max)

37. Résultats. Décrivez les résultats escomptés du projet, et comment ils permettront à l'organisation de se moderniser et de s'adapter. (100 mots max)

38. Mission/mandat. Expliquez comment le projet aidera votre organisme à mieux s'acquitter de sa mission/de son mandat. (100 mots max)



39. Surveillance. Qui seront les personnes principalement responsables de superviser le projet?

Nom	Rôle	Responsabilités relatives au projet



Section 4 : Budget du projet et information financière

Budget du projet

40. Budget. Indiquez les détails de votre budget global dans le tableau indiqué.

Catégorie	Description	Montant
Personnel – salaires et charges sociales de l'employeur		
Entrepreneurs – frais pour services professionnels		
Matériel et fourniture		
Équipement de projet		
Frais de déplacement		
Formation et événements		



Administration		
Montant total demandé		

41. Autres sources de financement. Comptez-vous sur d'autres sources de financement pour ce projet? Les OSC sont admissibles au cofinancement, cependant, les fonds reçus ne peuvent être utilisés pour les mêmes dépenses et activités énumérées dans la présente demande.

- Oui. Indiquez le montant total et la source du financement.
- Non

42. Votre projet peut-il être réalisé dans son intégralité si votre financement ne couvre pas la totalité du montant demandé? Sélectionnez « oui » si votre projet peut se poursuivre même si vous ne recevez pas tout le montant demandé.

- Oui
- Non



Demandes de financement de palier 2

Consultez le Guide pour connaître les critères et détails spécifiques aux demandes de financement de palier 2.

43. Demandez-vous un montant de 100 001 \$ à 200 000 \$ dans le volet local, et votre organisme répond-il aux critères spécifiques?

- Oui
- Non

44. Décrivez l'avancement de votre projet à ce jour. Les projets de palier 2 doivent avoir atteint l'étape de mise en œuvre et/ou de stabilisation, c'est-à-dire qu'ils ont dépassé l'étape de planification et sont en cours de réalisation. (200 mots max)

45. Identifiez la manière dont votre projet est mis en œuvre. Sélectionnez l'une des trois options suivantes :

- Au moins deux organismes de services communautaires (OSC) travaillent en partenariat ou en collaboration, et chaque OSC participant profitera directement des résultats du projet.
- OSC national, provincial ou territorial ayant des bureaux de services ou des divisions régionaux et locaux. Les bureaux de services régionaux ou locaux profiteront directement des résultats du projet.
- OSC organisé en fédération nationale de services communautaires, dont les organismes membres profiteront directement des résultats du projet.

46. Comment les organismes participants au projet profiteront-ils directement de ses résultats? (150 mots max)



Information financière

47. Documents financiers. Téléversez les documents suivants, conformément aux tableaux ci-dessous.

Documents exigés des organismes de bienfaisance enregistrés et d'autres donataires reconnus :

- Le plus récent rapport annuel, rapport pour les donateurs, rapport de l'assemblée générale annuelle ou rapport sur les activités à l'attention des parties prenantes (p. ex. infolettre)
- Les plus récents états financiers

Documents exigés des organismes sans but lucratif enregistrés et d'autres donataires non reconnus :

- Documents de gouvernance, comprenant idéalement votre numéro d'enregistrement local ou fédéral, p. ex. :
 - Documentation d'incorporation, si applicable (statuts ou lettres patentes)
 - Document du registre provincial
 - Acte de fiducie, si applicable
- Les plus récentes déclarations d'impôts de la société (2020 ou 2021)
 - Déclaration T2 ou déclaration T2 abrégée (si incorporé)
 - Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (formulaire T1044)
- Les plus récents états financiers



- Le plus récent rapport annuel, rapport pour les donateurs, rapport de l'assemblée générale annuelle ou rapport sur les activités à l'attention des parties prenantes (p. ex. infolettre)

Assurez-vous de soumettre des états financiers complets, c'est-à-dire :

- Signés et datés par la personne comptable ou la firme comptable, ou approuvés par le conseil d'administration ou le comité de gestion de votre organisme. Les états financiers à l'état d'ébauche ne seront pas acceptés.
- Présentés sur le papier en-tête de la personne comptable ou de la firme comptable, si les états financiers ont été préparés à l'externe.
- Consolidés dans le cas des organismes ayant des bureaux, sections, filiales, ou entités contrôlées.



Section 5 : Termes et conditions (Annexe « B »)

Lorsqu'il signe l'Entente, le Bénéficiaire convient par les présentes de respecter les termes et les conditions suivantes :

- 1. Intégralité de l'Entente.** L'Entente comprend: (i) la présente Entente et (ii) toutes les annexes jointes à la présente.
- 2. Versement des fonds.** Tout versement par Centraide au Bénéficiaire ne peut être utilisé par ce dernier que pour les dépenses liées au Projet engagées entre les Dates d'admissibilité des coûts, et ne peut être utilisé pour des activités non admissibles énoncées dans le Guide de préparation de la demande. Le versement de tout financement aux termes de la présente Entente est assujéti à la disponibilité des fonds. Tel versement peut être annulé ou réduit si le gouvernement du Canada annule ou réduit le financement qu'il accorde à Centraide. Dans un tel cas, les sommes dues pour les dépenses encourues en lien avec des activités du Projet, réalisées de bonne foi, par le Bénéficiaire, avant l'annulation ou la réduction du financement accordé par le gouvernement du Canada à Centraide, seront versées par Centraide. Centraide peut avancer des fonds au Bénéficiaire avant le commencement du Projet. Toute telle avance sera considérée comme une avance sur les frais et les dépenses encourues par le Bénéficiaire, et sera comptabilisée dans tout rapport rédigé par le Bénéficiaire relativement au Projet.
- 3. Remboursement.** Le Bénéficiaire doit rembourser à Centraide la totalité des fonds remis auxquels il n'a pas droit, y compris toute somme qui : (i) a été versée par erreur; (ii) a été versée pour des coûts excédant le montant réellement et effectivement encourus pour lesdits coûts; ou (iii) a été utilisée pour des coûts non admissibles aux termes de la présente Entente (y compris aux termes des lignes directrices du programme) ou qui sont incompatibles avec les Directives sur les coûts admissibles. Ces



sommes doivent être promptement remboursées à Centraide dès la réception d'un avis à cet effet, et au cours de la période te que précisée dans ledit avis, avec les intérêts applicables.

- 4. Actifs et inventaire.** Aux fins de la présente clause, « **Immobilisation** » signifie tout élément unique ou une collection d'éléments formant une unité fonctionnelle identifiable qui n'est pas physiquement incorporée dans un autre produit ou n'est pas consommé à la conclusion du Projet. Dans le cas où Centraide fournirait une Immobilisation au Bénéficiaire, Centraide sera propriétaire de ladite Immobilisation et Centraide conservera tous les droits liés à l'Immobilisation (tel que plus amplement décrit à l'Annexe D). Dès l'expiration ou la résiliation de la présente Entente, quelle qu'en soit la raison, et sauf indication contraire convenue par écrit, une telle Immobilisation (ou sa juste valeur marchande à ce moment) sera retournée à Centraide ou le Bénéficiaire en disposera conformément aux directives de Centraide. Le Bénéficiaire reconnaît et accepte que toute Immobilisation et inventaire achetés seront utilisés exclusivement au bénéfice de la communauté et non pas pour des avantages privés, et ce : (i) pendant la Durée de l'Entente; et (ii) après l'expiration de celle-ci. Le Bénéficiaire doit justifier cette utilisation à l'aide d'un registre des Immobilisations et inventaire, disponible sur demande. Toute Immobilisation achetée par le Bénéficiaire en vertu de la présente Entente n'est utilisée qu'aux fins du Projet. De tels actifs ne peuvent, sauf avec le consentement préalable et écrit de Centraide et conformément à toute modalité ou condition imposée par Centraide : (a) être utilisés à quelque fin n'étant pas directement liée au Projet; (b) être vendus, échangés, transférés ou jetés; ou (c) être donnés en garantie, hypothéqués ou autrement grevés. À l'expiration ou à la résiliation de la présente Entente, le Bénéficiaire doit fournir un inventaire de tout actifs dont la valeur d'achat ou de location dépasse 5 000 \$ (avant les taxes) à Centraide et respecter les dispositions prévues à l'Annexe D.
- 5. Rapports d'étape et versements.** Les attentes concernant la production de rapports et les versements sont énoncées dans l'Entente. Les versements échelonnés prévus dans l'Entente dépendront de la confirmation par le Bénéficiaire de ce qui suit : (a)



des progrès raisonnables ont été accomplis dans le cadre du Projet; et (b) toutes les ressources ou tous les fonds préalablement fournis par Centraide ont été affectés au Projet de manière appropriée. Si le Bénéficiaire ne respecte pas les dispositions de la présente Entente, Centraide, à sa discrétion exclusive, pourra réduire les montants des versements échelonnés, retirer, ou retenir les fonds, ou d'autres ressources. Le Bénéficiaire doit aviser immédiatement Centraide de tout changement quant à son admissibilité à recevoir du financement de la part de Centraide, comme énoncé dans le Guide de préparation de la demande.

- 6. Relations.** Rien dans la présente Entente ne constitue ni ne saurait être interprété comme constituant une société de personnes, une relation mandant-mandataire, une coentreprise ou un lien d'emploi entre les Parties. Il est interdit à chacune des Parties de se présenter comme associé, mandataire, coentrepreneur ou employé de l'autre Partie et de prétendre entretenir tout autre genre de relation, qui rend une Partie responsable des dettes ou des obligations de l'autre, sauf lorsque la présente Entente le prévoit expressément. Rien dans la présente Entente ne crée un engagement ou une obligation de la part de Centraide en ce qui concerne le financement supplémentaire ou futur du Projet au-delà de la Durée de la présente Entente, ou une contribution dépassant le maximum prévu aux présentes. En outre, rien dans la présente Entente ne crée, ne saurait être interprété, considéré, ou présenté comme créant, un rôle, une responsabilité, une obligation ou un intérêt pour ou dans le gouvernement du Canada.
- 7. Assurance.** Sans limiter de quelque façon que ce soit la responsabilité du Bénéficiaire aux termes de la présente Entente, il lui incombe exclusivement de souscrire et de garder en vigueur, pendant la Durée de la présente Entente, une assurance suffisante contre la responsabilité découlant de tout acte posé par lui ou de toute omission de sa part lors de la réalisation des activités aux termes de la présente Entente. Les limites de la couverture requise atteignent celles que pourrait obtenir une Partie raisonnablement prudente réalisant les mêmes activités ou des activités semblables.



- 8. Confidentialité.** Chacune des Parties reconnaît qu'au cours de la Durée de la présente Entente, elle devra, s'il y a lieu, transmettre à l'autre des documents, des renseignements et des données confidentielles et exclusives liées à ses activités (le tout étant désigné des « **Informations confidentielles** »). Chacune des Parties reconnaît que les Informations confidentielles de l'autre, autres que celles publiquement connues, sont des informations confidentielles et exclusives. Au cours de la Durée de la présente Entente ou par la suite, il est interdit à chacune des Parties d'utiliser, de transmettre ou de rendre accessibles les Informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers, directement ou indirectement, et de quelque manière que ce soit, sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit de l'autre Partie. Nonobstant ce qui précède, Centraide peut partager les Informations confidentielles avec ses conseillers et le gouvernement du Canada, au besoin. Le Bénéficiaire reconnaît que la *Loi sur l'accès à l'information, LRC 1985, chapitre A-1* s'applique au gouvernement du Canada, et que les renseignements obtenus par ce dernier relativement à la présente Entente, peuvent être divulgués au public par le gouvernement du Canada, sur demande présentée en vertu de la loi précitée.
- 9. Résiliation.** Si le Bénéficiaire utilise les fonds accordés dans le cadre des présentes de manière inappropriée ou commet une violation substantielle de toute disposition de la présente Entente, ainsi que le détermine Centraide, Centraide pourra immédiatement résilier la présente Entente en remettant un avis de résiliation écrit au Bénéficiaire. Si la présente Entente est résiliée, le Bénéficiaire remboursera sans délai à Centraide toutes les sommes lui ayant été avancées par Centraide, et n'ayant pas été dépensées conformément à la présente Entente, et Centraide n'aura plus aucune obligation au titre de la présente Entente, sauf celle de verser le financement dû pour toute activité prévue au Projet et réalisée de bonne foi par le Bénéficiaire, le cas échéant.



10. Livres, dossiers et rapports. Chacune des Parties doit tenir, au sujet du Projet, des livres et des dossiers exhaustifs. Centraide, le gouvernement du Canada et le vérificateur général du Canada se réservent le droit de procéder à l'audit du Bénéficiaire. Ce dernier doit accorder un accès raisonnable à ses livres et à ses dossiers à cette fin, pour une période de six (6) ans suivant le parachèvement du Projet. Le Bénéficiaire doit fournir à Centraide, au gouvernement du Canada ou au vérificateur général du Canada, des rapports complets sur le Projet qui comprennent les factures, les reçus, les pièces justificatives, les preuves de paiement, les résultats atteints, et tout éventuels écarts à ce chapitre, dans la forme exigée par Centraide, le gouvernement du Canada ou le vérificateur général du Canada. Outre ce qui précède, le Bénéficiaire doit collaborer lors de toute enquête sur l'utilisation des fonds effectuée par Centraide, le gouvernement du Canada ou le vérificateur général du Canada et leurs mandataires ou leurs représentants, et leur accorder l'accès aux documents, dossiers et installations, tel qu'exigé pour une telle enquête. Le Bénéficiaire reconnaît que toute préoccupation peut faire l'objet d'une discussion par le gouvernement du Canada, le vérificateur général du Canada avec Centraide et le Bénéficiaire, et que les résultats peuvent être signalés au Parlement.

11. Séparation des fonds. Le Bénéficiaire doit conserver tous les fonds reçus de Centraide, séparés et à l'écart de ses autres fonds, soit dans son système de comptabilité, ou dans un compte bancaire distinct, de sorte que les fonds de Centraide puissent être identifiés séparément.

12. Surveillance et évaluation. Le Bénéficiaire sera chargé de la gestion quotidienne et de la surveillance du Projet. Le Bénéficiaire doit permettre à Centraide d'inspecter tous les dossiers liés au Projet, et si le Bénéficiaire le juge utile, peut permettre à Centraide d'entrer dans toutes les installations qu'il utilise dans le cadre du Projet afin de permettre toute inspection de dossiers liés au Projet. Le Bénéficiaire consent à ce que les coordonnées des membres du conseil d'administration ou de la direction de



l'organisme soient fournies afin que ces personnes puissent participer à un sondage, un entretien, une étude de cas, ou un autre exercice de collecte de données initié par le gouvernement du Canada.

13. Modification. La présente Entente peut être modifiée par un accord écrit intervenu entre les Parties.

14. Cession et sous-traitance. Aucune des Parties ne peut, sans le consentement préalable de l'autre, céder, mettre en gage, hypothéquer ou grever d'une autre manière l'un ou l'autre de ses droits prévus par la présente Entente.

15. Engagements contractuels envers des tiers. Centraide ne saurait être tenu responsable de tout engagement contractuel conclu par le Bénéficiaire avec tout tiers en vue de la réalisation du Projet.

16. Respect des lois; droit applicable. Chacune des Parties convient de respecter toutes les lois, toutes les ordonnances, toutes les règles et tous les règlements émanant de tout gouvernement ou de tout organisme du gouvernement fédéral, provincial, territorial ou d'une administration locale ayant des répercussions sur le Projet. Avant le commencement du Projet, le Bénéficiaire doit obtenir tous les permis, toutes les licences, tous les consentements et toutes les autres autorisations nécessaires à la réalisation du Projet. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les professionnels offrant des services spécialisés faisant partie du Projet ou y étant liés possèdent les certifications pertinentes ou font l'objet de vérifications pertinentes. La présente Entente, les droits, les obligations, et les relations entre les Parties sont régis par les lois applicables au Québec, et s'interprètent en vertu de celles-ci.

17. Indemnisation. Le Bénéficiaire reconnaît que tant pendant la Durée de l'Entente qu'à la suite de celle-ci, il devra défendre et indemniser le gouvernement du Canada, Centraide, leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs membres, leurs employés, leurs



bénévoles, leurs mandataires, et leurs affiliés, ainsi que leurs administrateurs, leurs dirigeants, leurs membres, leurs employés, leurs bénévoles et leurs mandataires respectifs, en ce qui concerne toute perte directe, toute réclamation, toute cause d'action, toute poursuite, tout préjudice, toute dépense, tout dommage, ou toute responsabilité, incluant les frais juridiques raisonnables, liés à ou découlant de : (a) la présente Entente, toute action entreprise, tout geste posé ou poursuivi en vertu des présentes, l'exercice, de quelque manière que ce soit, de tout droit découlant des présentes; (b) la négligence ou l'inconduite volontaire du Bénéficiaire en lien avec ou concernant l'exécution de ses obligations conformément à la présente Entente; (c) toute fausse représentation faite par le Bénéficiaire dans toute demande ou communication présentée à Centraide, ou dans le cadre de l'exécution de la présente Entente; ou (d) toute violation ou tout défaut du Bénéficiaire à l'égard de toute obligation aux termes de la présente Entente.

18. Aucune responsabilité du gouvernement du Canada. Le Bénéficiaire accepte que rien dans la présente Entente n'ait pour effet de créer ni ne puisse être interprété de manière à créer une responsabilité, un engagement ou une obligation incombant au gouvernement du Canada.

19. Approvisionnement. Le Bénéficiaire doit utiliser, en ce qui concerne l'approvisionnement de biens, de services, et d'actifs destinés au Projet, un processus concurrentiel qui facilite l'accès, la transparence, la concurrence et l'équité et assure l'obtention du meilleur rapport qualité-prix. Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'un nombre raisonnable de fournisseurs a l'occasion de soumissionner. Il doit éviter les situations dans lesquelles il pourrait y avoir un parti pris envers une personne ou une entité, en particulier lors de l'octroi de contrats pour des biens, des services, ou des actifs destinés au Projet.



20. Propriété intellectuelle. Centraide sera exclusivement propriétaire de toutes œuvres, incluant, sans limitation, les livrables, les rapports, les données recueillies et traitées, les actifs créatifs, le matériel de cours, les ébauches, les applications, les outils logiciels et les modifications aux programmes de Centraide, créés par ou dans le cadre des activités à l'aide de fonds octroyés par le gouvernement du Canada et fournis par Centraide. De manière générale, le Bénéficiaire doit signer tous les documents, poser tous les gestes nécessaires et aider Centraide à obtenir et à protéger sa propriété et ses droits de propriété intellectuelle sur toute telle œuvre. En outre, le Bénéficiaire : (i) garantit que les travaux ne contreviennent aucunement aux droits d'auteurs d'autres personnes; et (ii) doit inclure une reconnaissance, d'une manière satisfaisante pour le gouvernement du Canada, sur toute œuvre produite à l'aide des fonds octroyés par le gouvernement du Canada et fournis par Centraide, à l'effet que lesdites œuvres ont été produites à l'aide de fonds du gouvernement du Canada, et désignant le Bénéficiaire à titre d'unique responsable du contenu desdites œuvres. Centraide est et demeurera l'unique propriétaire de tous documents fournis par Centraide au Bénéficiaire en lien avec la présente Entente, notamment et le cas échéant, tout manuel, rapports, données, œuvres d'art, éléments graphiques, logos, vidéos, et tous autres produits et documents (« **Documents de Centraide** »). Aucun droit n'est cédé au Bénéficiaire en ce qui concerne les Documents de Centraide, sauf dans la mesure où cela est nécessaire pour réaliser le Projet. Le Bénéficiaire est et demeure le propriétaire exclusif de tout documents, notamment ses modèles, formulaires, savoir-faire, processus, précédents, logiciels, et technologies préexistants, créés, développés ou produits en dehors du cadre des activités, et sans recours aux fonds provenant du gouvernement du Canada et fournis par Centraide (« **Documents du Bénéficiaire** »). Aucun droit n'est transféré à Centraide en ce qui concerne les Documents du Bénéficiaire, sauf dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution de la présente Entente.

21. Publicité, reconnaissance publique et communications médiatiques. Le Bénéficiaire s'engage à respecter en tout temps les règles de Centraide sur la promotion et la publicité du Fonds de relance des services communautaires ainsi que sur la



reconnaissance publique du soutien financier du Canada, énoncées à l'Annexe C, lesquelles demeureront en vigueur en cas de résiliation de la présente Entente.

22. Conflit d'intérêts. Aucun fonctionnaire ou titulaire d'une charge publique, actuel ou ancien, à qui la *Loi sur les conflits d'intérêts* (L.C. 2006, ch. 9, art. 2), la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat* ou le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* s'applique, ne tire un avantage direct de la présente Entente, à moins que l'offre ou la réception de cet avantage soit conforme à cette législation ou à ces codes. Aucun membre de la Chambre des communes ou du Sénat du Canada ne sera autorisé à prendre part à la présente Entente ou à en tirer un quelconque avantage si le public ne peut également en bénéficier.

Veillez lire l'entente complète [ici](#).

Veillez indiquer que vous acceptez les modalités et conditions mentionnées précédemment en apposant votre signature ci-dessous.

J'accepte



Section 6 : Certifications & Signature

J'ai toutes les autorisations, permissions et approbations nécessaires pour lier mon organisation et soumettre la présente demande.

Je conviens que je n'ai reçu aucun autre financement d'un tiers pour les activités décrites dans la présente demande. J'aviserai Centraide United Way et retirerai ma demande si je reçois d'autres fonds pour ces activités.

Je comprends que je ne peux présenter qu'une seule demande au Fonds de relance des services communautaires (le « programme ») par l'intermédiaire d'un Centraide United Way ou d'un autre financeur national.

Je comprends que des documents supplémentaires peuvent être requis pour appuyer cette demande et que des documents supplémentaires peuvent être demandés et examinés pour confirmer l'exactitude des renseignements fournis.

Je comprends qu'en certifiant la présente demande, j'atteste que tous les renseignements sont vrais, exacts et complets et que toute fausse déclaration ou omission délibérée peut disqualifier cette demande.

J'ai lu et je comprends les modalités et conditions fournies par Centraide United Way au moment de la demande. Je comprends qu'en soumettant cette demande, j'accepte d'être lié par les modalités et conditions et de m'y conformer.



Je comprends que mon organisation devra peut-être se conformer à d'autres exigences si ma demande est approuvée.

Je déclare que mon organisation n'est pas insolvable.

En apposant ma signature ci-dessous, j'atteste avoir lu et compris toutes les certifications énumérées ci-dessus et que je m'engage à les respecter.

J'accepte

Signature

**Nom en caractères
d'imprimerie**